



Vente de prestations de services des établissements  
Aquagolfe gérés en régie  
de Golfe du Morbihan Vannes agglomération (GMVA)

En application des articles 1127-1 du Code civil, L.111-1 et suivants et R.111-1 du Code de la Consommation, Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, dans la mesure où elle propose la fourniture de droits d'entrée à ses établissements Aquagolfe qu'elle gère en régie, met à disposition des usagers les conditions contractuelles applicables formalisées dans les présentes conditions générales de vente.

### 1- Dispositions générales relatives aux présentes conditions générales de vente

- Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les prestations vendues à l'accueil des établissements Aquagolfe gérés par GMVA.
- Elles constituent les documents contractuels opposables aux parties, à l'exclusion de tous autres documents, prospectus, flyers, dépliants ou photographies des activités qui n'ont qu'une valeur indicative.
- Les CGV sont rédigées, ainsi que l'ensemble des informations contractuelles, en langue française.
- Elles sont systématiquement notifiées à chaque acheteur avant de passer commande. Elles sont opposables à l'utilisateur qui reconnaît, en signant le formulaire d'adhésion prévu à cet effet, en avoir eu connaissance et les avoir acceptées avant de passer commande. Le versement du montant de l'accès aux établissements Aquagolfe implique l'acceptation des CGV telles qu'énoncées ci-après.
- GMVA se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions. En cas de modification des CGV, les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande.
- La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des CGV.
- L'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs clauses des CGV par les établissements Aquagolfe ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent à produire leurs effets. Le fait qu'elle ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

### Règlement intérieur

L'accès aux établissements Aquagolfe, à leurs prestations et l'utilisation de leurs installations sont régis par le règlement intérieur de chaque établissement. Ce règlement est consultable sur demande sur chaque site et sur le site Internet de GMVA. L'utilisateur des établissements Aquagolfe reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur, et des autres règlements d'utilisation des équipements.

### 2- Caractéristiques des prestations vendues

Les présentes CGV régissent la vente, à l'accueil des établissements Aquagolfe gérés par GMVA, des prestations suivantes et sont soumises à des règles d'attribution consultables dans le règlement intérieur de chaque établissement Aquagolfe.



Vente de prestations de services des établissements  
Aquagolfe gérés en régie  
de Golfe du Morbihan Vannes agglomération (GMVA)

### 3- Objet des conditions particulières de vente et de réservations en ligne

#### 3.1- Achat de badges à entrées multiples ou abonnements cours et activités

Lors du 1<sup>er</sup> achat, l'utilisateur doit obligatoirement se présenter en caisse pour retirer son badge.

#### 3.2- Achat Entrée, cours ou séance unitaire

Le titre acheté se présente sous forme de ticket disposant d'un code à barres. Ce ticket est à présenter aux contrôles d'accès (tripodes d'entrée) présents dans les établissements Aquagolfe.

#### 3.3- Renouvellement d'achat entrées multiples ou abonnements cours et activités

Le badge doit être présenté à l'accueil afin que l'agent y enregistre les nouveaux droits de l'utilisateur.

#### 3.4- Réservations ponctuelles / Inscriptions

- Les inscriptions sont possibles selon un planning défini et sous réserve de places disponibles.
- Les inscriptions sont ouvertes 2 à 3 semaines avant le début du trimestre suivant, ou en fin de saison précédente.

### 4- Achat

L'utilisateur achète des droits d'entrée directement à l'accueil de chaque établissement Aquagolfe, pendant les horaires d'ouverture de l'équipement.

Pour les cours et activités, les abonnements sont nominatifs et précis. L'abonné s'engage sur un type de cours ou d'activité, dans une piscine, jour et heure précis.

### 5- Modalités de paiement

- Le prix est payé comptant au jour de l'achat de l'accès aux équipements.
- Les moyens de paiements acceptés figurent dans le Règlement Intérieur de chaque établissement Aquagolfe.
- Pour l'inscription à certains abonnements à la salle Fitness, il est possible de régler, sous conditions (se renseigner à l'accueil), par prélèvement automatique.
- Les prestations achetées ne peuvent faire l'objet d'un quelconque remboursement ou échange, sauf conditions article 9.
- Une facture peut être remise sur simple demande auprès l'accueil.

### 6- Tarifs

- Ils sont fixés par délibération du Conseil Communautaire de GMVA.
- Ils sont consultables à l'Accueil de chaque établissement Aquagolfe et sur le site de GMVA
- Ils sont susceptibles de révision sans préavis à tout moment, en garantissant toutefois à l'utilisateur l'application du prix en vigueur au jour de la commande.
- Les prix de vente, conformément à l'article L. 112-1 du code de la consommation, sont indiqués, pour chacune des activités en euros toutes taxes comprises.



Vente de prestations de services des établissements  
Aquagolfe gérés en régie  
de Golfe du Morbihan Vannes agglomération (GMVA)

### 7- Validité

La durée de validité des titres achetés est la suivante :

- Entrée unitaire Baignade et Salle Espace-fitness : Validité immédiate, soit le jour de la vente
- Abonnements « Baignade » à points et Chrono : Validité 18 mois valables à c. de la date d'achat. Passé ce délai, l'accès aux prestations est refusé et les entrées, s'il en reste, sont perdues sauf si rechargement de la carte avant la date de péremption.
- Abonnements aux activités (Aquafitness et dérivés) et au Jardin aquatique : Validité de dates à dates à raison d'1 entrée par semaine, à jour et heure fixes. Passé ce délai, l'accès aux prestations est refusé et les entrées, s'il en reste, sont perdues sauf conditions article 9

Toute entrée non-consommée avant la fin de validité est perdue, non remboursable et non modifiable.

### 8- Rétractation

- Conformément à l'article L.221-28 du Code de la Consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas à la fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès de l'utilisateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

### 9- Modalités de Remboursement/Rattrapage

- Aucun remboursement n'est accepté sauf pour raisons médicales, ou mutations professionnelles.
  - Toute demande de remboursement doit faire l'objet d'une demande écrite via un formulaire à retirer auprès de l'accueil, accompagné d'un justificatif.
  - Le justificatif médical ou professionnel doit être présenté dans les plus brefs délais, au plus tard dans un délai d'1 mois suivant le début de la période d'incapacité. Au-delà de ce délai, le demande ne sera pas traitée.
  - Toute séance manquée sans justificatif, du fait de l'utilisateur, peut être rattrapée, selon places disponibles, au cours de la période d'abonnement.
  - Ces séances ne peuvent faire l'objet d'aucune compensation ou remboursement.
  - En cas de rattrapage impossible, la séance est perdue. Elle ne peut pas être reportée sur l'année suivante.
- La 11<sup>ème</sup> séance n'est pas un dû.

### 10- Résiliation par manquement

Tout abonnement sera résilié de plein droit, au seul gré de GMVA, immédiatement après constatation de l'un des manquements mentionnés ci-dessous, sans que cette liste ne soit exhaustive :



Vente de prestations de services des établissements  
Aquagolfe gérés en régie  
de Golfe du Morbihan Vannes agglomération (GMVA)

- En cas de fausse déclaration, et/ou de falsification des pièces ;
- En cas de non-paiement total ou partiel de l'une des échéances contractuelles. Un premier incident de paiement donne lieu à la suspension de l'abonnement en attendant la régularisation. Deux défauts de paiement, consécutifs ou non, peuvent donner lieu à la résiliation du contrat d'abonnement. En cas de rejet des moyens de paiement, l'abonné s'acquittera des mensualités et des frais bancaires à l'accueil de l'établissement Aquagolfe.
- En cas de manquement au règlement intérieur dûment constaté.
- L'abonné en infraction se verra interdire l'accès aux établissements Aquagolfe et devra remettre son badge d'accès à l'Accueil, qui conservera l'intégralité des sommes déjà versées. La totalité des sommes dues pour la période en cours devra être réglée par l'abonné défaillant, sans préjudice de tous dommages et intérêts que GMVA sera en droit de demander.

#### 11- Interruption de service

En cas d'interruption du service causé par l'établissement (problème technique, accident, absence), l'utilisateur se verra proposer un dédommagement.

#### 12- Responsabilité civile / dommage corporel

- Les établissements Aquagolfe sont assurés pour les dommages engageant leur responsabilité civile et celle de ses intervenants.
- La responsabilité des établissements ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils ou autres installations. De son côté, l'abonné est invité à souscrire une police d'assurance Responsabilité civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers de son propre fait, pendant des activités du centre.



Vente de prestations de services des établissements  
Aquagolfe gérés en régie  
de Golfe du Morbihan Vannes agglomération (GMVA)

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

1. PROTECTION DES DONNÉES INFORMATIQUES

L'utilisateur reconnaît être informé que les données personnelles enregistrées lors de l'accomplissement d'une démarche seront conservées pendant une durée correspondant à la finalité de traitement par l'organisme, durée qui sera clairement indiquée lors de la transmission d'une demande en ligne.

2. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le présent contrat et les CGV le régissant sont soumis à la loi française.

À défaut d'accord amiable pour tout litige relatif à l'existence, l'interprétation, la conclusion, l'exécution ou la rupture du contrat ainsi que sur tous les documents connexes à ce contrat, le litige pourra être porté devant le tribunal administratif de Rennes, sis

Hôtel de Bizien

3, Contour de la Motte

CS44416

35 044 Rennes Cedex

Téléphone : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr),

juridiction territorialement compétente compte tenu du lieu d'exécution de l'activité.

3. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Solution Billetterie en ligne et de son utilisation par les citoyens, la société HORANET est amenée, pour GMVA, à traiter des données personnelles.

3.1 Généralités

La société HORANET s'engage à se conformer aux dispositions relatives aux traitements de données personnelles qui lui sont légalement applicables parmi lesquelles, notamment, la mise en œuvre de mesures de sécurité et de confidentialité pour la protection des données personnelles.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de portabilité aux données vous concernant, les faire rectifier ou supprimer en cas de motif légitime, en contactant le délégué à la protection des données, de préférence par voie électronique à [dpd@gmvagglo.bzh](mailto:dpd@gmvagglo.bzh) ou par courrier à M. Le délégué à la protection des données, Parc d'Innovation Bretagne Sud II, 30 rue Alfred Kastler, CS 70206 56006 Vannes Cedex.

En particulier, toute communication assimilée à du démarchage commercial sera accompagnée de modalités de désabonnement.



Vente de prestations de services des établissements  
Aquagolfe gérés en régie  
de Golfe du Morbihan Vannes agglomération (GMVA)

3.2 Utilisation des données personnelles

3.2.1 Les données personnelles sont collectées par la société HORANET, pour le compte de GMVA, via la création directe ou indirecte d'un compte usager, par le citoyen, qui peut, dans son compte, visualiser les données collectées et leurs durées de conservation.

3.2.2 Les données personnelles obligatoirement requises pour la création d'un compte citoyen sont : la civilité, le nom, le prénom, l'adresse postale et l'adresse électronique, N° de contrat de la carte d'abonnement. GMVA peut s'être réservé la possibilité d'imposer des champs obligatoires supplémentaires : N° de téléphone mobile. Ces données personnelles donnent lieu à la constitution d'une base de données de personnes physiques, ci-après dénommée « Base usager », corrélant l'identification des Usagers à l'historique de leurs Demandes. Dans le cadre de la mise en place de tarifs réduits, des données pourront être collectées sur la situation professionnelle de la personne, ou sur le quotient familial.

3.2.3 En fédérant autour du compte Usager l'accès aux services de la Solution Billetterie en ligne, les traitements des données personnelles liés à l'utilisation de la Solution Billetterie en ligne ont pour uniques finalités :

- Envoi de lettres d'informations électroniques relatives à GMVA (animations, activités, promotions, annulations, remplacements de créneaux...),
- Statistiques de fréquentation,
- Facturation

3.2.4 L'utilisation du portail est conditionnée à la conservation des données correspondantes pendant trente-six (36) mois à compter de la fin du dernier contrat de l'utilisateur.

4. SECURITE ET CONFIDENTIALITE

4.1 Au regard de la nature des données personnelles et des risques présentés par les traitements, la société HORANET prend toutes les précautions utiles et appropriées et met en œuvre toutes les mesures physiques et logiques pour préserver et assurer tant la confidentialité que la sécurité des données personnelles. La société HORANET utilise des mesures techniques et organisationnelles adaptées pour protéger les données personnelles contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle, l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisé, notamment lorsque le traitement comporte des transmissions de données personnelles dans un réseau, ainsi que contre toute autre forme de traitement illicite.

4.2 La société HORANET et GMVA s'engagent à ne faire aucun usage personnel, y compris commercial, des données personnelles, en dehors des usages explicitement mentionnés au paragraphe.

4.3 En dehors des cas prévus par la loi, la société HORANET et GMVA ne divulguent pas à des tiers, quels qu'ils soient, les données personnelles.